

Objet : question écrite concernant la délibération relative à la création des postes d'adjoints

Envoi par mail pour la séance du conseil municipal du vendredi 20 mars 20h30

Madame la Doyenne d'âge du Conseil Municipal,

Par la présente, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et dans les délais légaux des 48 heures, les élus de la liste Sanssac Dynamique souhaitent soumettre la question suivante pour le prochain conseil municipal.

Votre majorité propose de fixer à trois le nombre d'adjoints au maire, contre quatre lors de la précédente mandature. Si nous entendons l'affichage de sobriété que cette mesure semble suggérer, nous souhaiterions obtenir des précisions sur les points suivants :

- **répartition des compétences** : comment prévoyez-vous de réorganiser les délégations pour compenser la suppression d'un poste d'adjoint ? Nous nous inquiétons d'une surcharge de travail pour les élus restants qui pourrait nuire au suivi rigoureux des dossiers communaux et à la disponibilité envers les administrés.

- **Transparence financière** : la réduction du nombre d'adjoints entraîne-t-elle une baisse réelle et proportionnelle de l'enveloppe globale des indemnités de fonction ? Pouvez-vous nous confirmer que le montant total des indemnités versées (Maire, adjoints et éventuels conseillers délégués) sera inférieur à celui de la mandature précédente ?

- **Gouvernance** : cette réduction est-elle compensée par la nomination prévue de conseillers municipaux délégués ? Si tel est le cas, quel en serait le nombre et quel serait l'impact budgétaire final pour la commune ?

Nous vous remercions par avance pour les précisions que vous apporterez à l'ensemble du conseil et des citoyens lors de la séance.

Nous vous prions d'agréer, Madame La Doyenne d'âge du Conseil Municipal, l'expression de nos salutations distinguées.

Les élus de la liste Sanssac Dynamique